



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'INDRE

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET  
ET DE LA SECURITE

### **ARRETE N° CAB-2016-14-001 du 14 janvier 2016**

portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2014363-003 du 29 décembre 2014,  
portant renouvellement de la composition de la Commission départementale de la sécurité routière

**LE PREFET DE L'INDRE,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

Vu le code de la route, notamment ses articles R. 325-24, R. 411-10 à R. 411-12 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 20133095-0003 du 5 avril 2013, portant renouvellement de la composition et du fonctionnement de la Commission départementale de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014363-003 du 29 décembre 2014, portant modification de l'arrêté préfectoral n° 20133095-0003 du 5 avril 2013, portant renouvellement de la composition de la Commission départementale de la sécurité routière ;

Vu le courrier de M. le Président du Conseil départemental de l'Indre en date du 22 septembre 2015, consécutif au renouvellement des conseillers départementaux de l'Indre, les 22 et 29 mars 2015 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur des Services du Cabinet et de la Sécurité,

### **ARRETE**

**ARTICLE 1er:** L'arrêté préfectoral n° 2014363-003 du 29 décembre 2014, portant modification de l'arrêté préfectoral n° 20133095-0003 du 5 avril 2013, portant renouvellement de la composition de la Commission départementale de la sécurité routière pour trois ans est modifié ainsi qu'il suit :

#### Article 1<sup>er</sup> :

#### B – MEMBRES ASSOCIES :

- le sous-préfet du Blanc ;
- la sous-préfète d'Issoudun ;
- la sous-préfète de La Châtre par intérim ;
- le directeur général adjoint des routes, des transports, du patrimoine et de l'éducation au conseil général ;
- le directeur interdépartemental des routes du Centre-Ouest ou son représentant ;
- le coordinateur sécurité routière ;
- le chargé de mission deux-roues motorisés ;
- le chef du service interministériel de défense et de protection civiles ;
- le délégué interdépartemental à l'éducation routière,
- le représentant de la CARSAT.

D – ELUS COMMUNAUX DESIGNÉS PAR LES ASSOCIATIONS DE MAIRES :

*1) association des Maires de l'Indre et association des Maires Ruraux de l'Indre*

- titulaire : M. Patrick GARGAUD, maire de Langé ;
- suppléant : Mme BLANCHET Marie-Josée, maire de Le Tranger.

- titulaire : M. Luc-Jean-Jacques LOPEZ, adjoint au maire de Châteauroux ;
- suppléant : Mme LAFARCINADE Marie-Jeanne, maire de Fougerolles.

*2) association des Maires et des Elus de Progrès du département de l'Indre :*

- titulaire : M. Dominique DELPOUX, maire de Les Bordes ;

*3) association départementale des Elus Communistes Républicains du département de l'Indre :*

- suppléant : M. Marcel BOURGOIN, maire de La Châtre-l'Anglin.

E – REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES FÉDÉRATIONS SPORTIVES :

*1) organisations professionnelles :*

Conseil national des professions de l'automobile (CNPA) section formation du conducteur :

- suppléant : M. Xavier PASCOURET, école de conduite GT 36 – rue Philippe Decourteix – 36400 La Châtre.

F – REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS D'USAGERS :

Comité de l'Indre de l'association Prévention Routière

- titulaire : M. André PLAT, 11, avenue Daniel Bernardet – 36000 Châteauroux ;

Ligue Motocycliste régionale du Centre

- titulaire : M. Alain BELLANGER, 5 rue Gabelière - 45380 La Chapelle Saint-Mesmin.

L'Association départementale d'Aide aux Victimes et de Médiation : plus représentée.

Article 2 :

Section 1 : PLANS DE CIRCULATION

Composition :

Président : le préfet ou son représentant

- le commandant du groupement de gendarmerie de l'Indre ou son représentant ;

- le directeur départemental de la sécurité publique ou son représentant ;
- le directeur départemental des territoires ou son représentant ;
- le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant ;
  
- Mme. Nadine BELLUROT, conseillère départementale du canton de Levroux ou son suppléant ;
- M. Patrick GARGAUD, maire de Langé ou son suppléant ;
- M. Luc-Jean-Jacques LOPEZ, adjoint au maire de Châteauroux ou son suppléant ;
- M. Dominique DELPOUX, maire de Les Bordes ou son suppléant ;
- M. Jacques PALLAS, maire de Saint-Georges sur Arnon ou son suppléant ;
- Mme Isabelle BRETEAU, Fédération nationale des transports routiers du Centre, ou son suppléant ;
- M. Jean-Pierre CRESPIEN, Confédération nationale des chauffeurs routiers et salariés de France ou son suppléant ;
- M. Joël GUERIN, Fédération française de sport automobile ou son suppléant ;
- Mme Marie BATARD, comité UFOLEP de l'Indre ou un de ses suppléants ;
- M. Pierre MARSALEIX, Automobile-Club du Centre ou son suppléant ;
- M. Alain BELLANGER, Ligue Motocycliste du Centre ou son représentant.

Membres associés :

- le sous-préfet du Blanc ;
- la sous-préfète d'Issoudun ;
- la sous-préfète de La Châtre par intérim ;
- le directeur général adjoint des routes, des transports, du patrimoine et de l'éducation au conseil général ;
- le directeur interdépartemental des routes du Centre-Ouest ou son représentant ;
- le chef du service interministériel de défense et de protection civiles.

## Section 2 : ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE ET FORMATION A LA SECURITE ROUTIERE

Elle est composée ainsi qu'il suit :

Président : le préfet ou son représentant

- le commandant du groupement de gendarmerie de l'Indre ou son représentant ;
- le directeur départemental de la sécurité publique ou son représentant ;
- le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant ;
- le directeur académique des services de l'Education nationale de l'Indre ou son représentant ;
- M. Gérard BLONDEAU, conseiller départemental du canton du Blanc ou son suppléant ;
- M. Patrick GARGAUD, maire de Langé ou son suppléant ;
- M. Luc-Jean-Jacques LOPEZ, adjoint au maire de Châteauroux ou son suppléant ;
- M. Dominique DELPOUX, maire de Les Bordes ou son suppléant ;
- M. Jacques PALLAS, maire de Saint-Georges sur Arnon ou son suppléant ;
- M. Jacques GRABOWSKI, Association Nationale de Promotion pour l'Education Routière ou son suppléant ;
-

- M. Boris GRABOWSKI, Conseil National des Professions de l'Automobile ou son suppléant ;
- Mme Nadine LAMBERT, Union Nationale des Indépendants de la Conduite ou son suppléant ;
- M. Gilbert DEDOURS, Union Fédérale des Consommateurs ou son suppléant ;
- M. André PLAT, Association Prévention Routière ou son suppléant.

Membre associé :

- le délégué interdépartemental à l'éducation routière.

### Section 3 : EPREUVES SPORTIVES

Cette section est composée ainsi qu'il suit :

Président : le préfet ou son représentant

- le commandant du groupement de gendarmerie de l'Indre ou son représentant et/ou le Directeur départemental de la sécurité publique ou son représentant, selon la compétence territoriale ;
- le directeur départemental des territoires ou son représentant ;
- le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ou son représentant ;
- le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant ;
- M. Gérard BLONDEAU, conseiller départemental du canton du Blanc ou son suppléant ;
- M. Patrick GARGAUD, maire de Langé ou son suppléant ;
- M. Luc-Jean-Jacques LOPEZ, adjoint au maire de Châteauroux ou son suppléant ;
- M. Dominique DELPOUX, maire de Les Bordes ou son suppléant ;
- M. Jacques PALLAS, maire de Saint-Georges sur Arnon ou son suppléant ;
- M. Jean-Pierre GONTIER, Fédération Française de Cyclisme ou son suppléant ;
- M. Joël GUERIN, Fédération Française de Sport Automobile ou son suppléant ;
- Mme Marie BATARD, comité UFOLEP de l'Indre ou un de ses suppléants ;
- M. Pierre MARSALEIX, Automobile-Club du Centre ou son suppléant ;
- M. Alain BELLANGER, Ligue Motocycliste régionale du Centre ou son représentant.

Membre associé :

- le chef du service interministériel de défense et de protection civile.

### Section 4 : CONDUCTEURS AUTEURS D'INFRACTIONS

Cette section est composée ainsi qu'il suit :

Président : le préfet ou son représentant

- la procureure de la République près le tribunal de grande instance de Châteauroux ou son représentant ;
- le commandant du groupement de gendarmerie de l'Indre ou son représentant ;

- le directeur départemental de la sécurité publique ou son représentant ;
- le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant ;
- le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Indre ou son représentant ;
- la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection de la population ou son représentant ;
- Mme Lucie BARBIER, conseillère départementale du canton d'Issoudun ou son suppléant ;
- M. Patrick GARGAUD, maire de Langé ou son suppléant ;
  
- M. Luc-Jean-Jacques LOPEZ, adjoint au maire de Châteauroux ou son suppléant ;
- M. Dominique DELPOUX, maire de Les Bordes ou son suppléant ;
- M. Jacques PALLAS, maire de Saint-Georges sur Arnon ou son suppléant ;
- M. Jacques GRABOWSKI, Association Nationale de Promotion pour l'Education Routière ou son suppléant ;
- M. Boris GRABOWSKI, Conseil National des Professions de l'Automobile ou son suppléant ;
- Mme Nadine LAMBERT, Union Nationale des Indépendants de la Conduite (UNIC) ou son suppléant ;
- M. André PLAT, Association Prévention Routière, ou son suppléant.

Membres associés :

- le Délégué interdépartemental à l'éducation routière.

#### Section 5 : FOURRIERES POUR AUTOMOBILES

Cette section est composée ainsi qu'il suit :

Président : le préfet ou son représentant

- la procureure de la République près le Tribunal de Grande Instance de Châteauroux ou son représentant ;
- le commandant du groupement de gendarmerie de l'Indre ou son représentant ;
- le directeur départemental de la sécurité publique ou son représentant ;
- le directeur départemental des territoires ou son représentant ;
- Mme Nadine BELLURROT, conseillère départementale du canton de Levroux ou son suppléant ;
- M. Gérard BLONDEAU, conseiller départemental du canton du Blanc ou son suppléant ;
- Mme Lucie BARBIER, conseillère départementale du canton d'Issoudun ou son suppléant ;
- M. Patrick GARGAUD, maire de Langé ou son suppléant ;
- M. Luc-Jean-Jacques LOPEZ, adjoint au maire de Châteauroux ou son suppléant ;
- M. Dominique DELPOUX, maire de Les Bordes ou son suppléant ;
- M. Jacques PALLAS, maire de Saint-Georges sur Arnon ou son suppléant ;
- M. Gilbert DEDOURG, Union Fédérale des Consommateurs 36 ou son suppléant ;
- M. Pierre MARSALEIX, Automobile-Club du Centre ou son suppléant ;
- M. Thierry FRUCHET, Conseil National des Professions de l'Automobile ou sa suppléante ;
- M. Boris GRABOWSKI, Conseil National des Professions de l'Automobile ou son suppléant.

## Section 6 : CONSULTATION DES USAGERS :

Elle est composée ainsi qu'il suit :

Président : le préfet ou son représentant

- La procureure de la République près le tribunal de grande instance de Châteauroux ou son représentant ;
- le commandant du groupement de gendarmerie de l'Indre ou son représentant ;
  
- le directeur départemental de la sécurité publique ou son représentant ;
- le directeur départemental des territoires ou son représentant ;
- la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations ou son représentant ;
- le délégué territorial de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant ;
- le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Indre ou son représentant ;
- Mme Nadine BELLUROT, conseillère départementale du canton de Levroux ou son suppléant ;
- M. Gérard BLONDEAU, conseiller départemental du canton du Blanc ou son suppléant ;
- Mme Lucie BARBIER, conseillère départementale du canton d'Issoudun ou son suppléant ;
- M. Patrick GARGAUD, maire de Langé ou son suppléant ;
- M. Luc-Jean-Jacques LOPEZ, adjoint au maire de Châteauroux ou son suppléant ;
- M. Dominique DELPOUX, maire de Les Bordes ou son suppléant ;
- M. Jacques PALLAS, maire de Saint-Georges sur Arnon ou son suppléant ;
- Mme Isabelle BRETEAU, Fédération Nationale des Transports Routiers du Centre, ou son suppléant ;
- M. Jean-Pierre CRESPIEN, Confédération Nationale des Chauffeurs Routiers et salariés de France ou son suppléant ;
- M. Joël GUERIN, Fédération Française de Sport Automobile ou son suppléant ;
- Mme Marie BATARD, comité UFOLEP de l'Indre ou un de ses suppléants ;
- M. André PLAT, association Prévention Routière, ou son suppléant ;
- M. Pierre MARSALEIX, Automobile-club du Centre ou son suppléant ;
- M. Alain BELLANGER, Ligue Motocycliste du Centre ou son suppléant ;
- Mme Yvette TRIMAILLE, Familles Rurales, ou sa suppléante ;
- M. Gilbert DEDOURS, Union Fédérale des Consommateurs ou son suppléant ;
- M. David DECHAMBRE, Association des Paralysés de France, ou son suppléant ;
- M. Jacques GRABOWSKI, Délégué de l'Association Nationale de Promotion pour l'Education routière ou son représentant.

Membres associés :

- le sous-préfet du Blanc ;
- la sous-préfète d'Issoudun ;
- la sous-préfète de La Châtre par intérim ;
- le directeur général adjoint des routes, des transports, du patrimoine et de l'éducation au conseil général ;
- le directeur interdépartemental des routes du Centre-Ouest ou son représentant ;
- le représentant de la CARSAT ;

- le coordinateur sécurité routière ;
- le chargé de mission deux-roues motorisés.

**ARTICLE 2** : Monsieur le Directeur des services du Cabinet et de la Sécurité et Madame le Secrétaire général de la Préfecture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Indre et dont copie sera adressée aux membres de la commission.

Le Préfet de l'Indre,



Alain ESPINASSE

